

## **Développement des ressources humaines Canada**

État des frais de locaux imputés au compte du  
Régime de pensions du Canada

**31 mars 1999**

(en milliers de dollars)

*Traduit par Développement des ressources  
humaines Canada*

7 juin 1999

## Rapport du vérificateur

### Au Bureau de vérification interne Développement des ressources humaines Canada

Nous avons vérifié, pour **Développement des ressources humaines Canada**, l'état des frais de locaux imputés au compte du Régime de pensions du Canada par Travaux publics et services gouvernementaux du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1999. Cette vérification a été effectuée en accord avec le protocole d'entente conclu entre le Régime de pensions du Canada et la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu, autrefois de Santé et Bien-être social Canada, maintenant de Développement des ressources humaines Canada, en date du 30 septembre 1990 tel qu'amendé le 13 décembre 1996. Développement des ressources humaines Canada assume l'entière responsabilité de cet état des frais. Notre tâche consiste à énoncer une opinion sur cet état des frais en nous basant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues. Suivant ces normes, nous devons planifier et effectuer une vérification, afin d'avoir une certitude raisonnable que les états des frais sont dépourvus d'inexactitudes importantes. Une vérification comporte un examen, par sondage, des preuves à l'appui des informations et des montants fournis dans les états financiers. Une vérification comporte également l'évaluation des principes comptables utilisés et des prévisions importantes faites par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Nous croyons que cet état des frais présente assez bien, sous tous les rapports importants, les frais de locaux, pour Développement des ressources humaines Canada, imputés au compte du Régime de pensions du Canada par Travaux publics et services gouvernementaux du Canada, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1999, en accord avec le protocole d'entente mentionné ci-dessus.

## PriceWaterhouseCoopers LLP

**Comptables agréés**

# Développement des ressources humaines Canada

État des frais de locaux imputés au compte du Régime de pensions du Canada

Pour l'année se terminant le 31 mars 1999

---

(en milliers de dollars)

	1999 \$	1998 \$	Diminution \$
Locaux loués et locaux appartenant à l'État	10 971	11 095	(124)
Coûts d'aménagement	2 604	2 641	(37)
Frais de locaux imputés au compte du Régime de pensions du Canada	13 575	13 736	(161)

## Note

Les frais de locaux, pour Développement des ressources humaines Canada, ont été imputés au compte du Régime de pensions du Canada par Travaux publics et services gouvernementaux du Canada. La répartition des frais de 1999 se fonde sur le même procédé que celui décrit dans le protocole d'entente conclu entre le Régime de pensions du Canada et la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu, autrefois de Santé et Bien-être social Canada, maintenant de Développement des ressources humaines Canada, en date du 30 septembre 1990, tel qu'amendé le 13 décembre 1996.

# Développement des ressources humaines Canada

État des frais de locaux imputés au compte du Régime de pensions du Canada

Tableau – Analyse des écarts importants

Pour l'année se terminant le 31 mars 1999

---

(en milliers de dollars)

## Locaux loués et locaux appartenant à l'État

\$  
(124)

Les frais « Locaux loués et locaux appartenant à l'État » sont calculés en multipliant le nombre d'employés à temps plein du RPC (CPP FTE) par le coût d'un employé à temps plein. En 1998-99, le coût d'un employé à temps plein est resté inchangé à 5,357 \$. Le nombre d'employés à temps plein (CPP FTE) a diminué de 23, ce qui explique la baisse de 124 \$ ou 1,12 % cette année.

## Coûts d'aménagement

(37)

La baisse de 1,40 % n'est pas significative.

# Développement des ressources humaines Canada

État des frais de locaux imputés au compte du Régime de pensions du Canada

Redressements après vérification

Pour l'année se terminant le 31 mars 1999

---

(en milliers de dollars)

	<b>Montants présentés \$</b>	<b>Redressements après vérification \$</b>	<b>Montants vérifiés \$</b>
Locaux loués et locaux appartenant à l'État	10 971	–	10 971
Coûts d'aménagement	2 604	–	2 604
	<hr/> 13 575	–	<hr/> 13 575